



MOSELLE

CTPL du 21 décembre 2006

Lettre ouverte
au Trésorier Payeur Général, Président du C.T.P.L.

« Dialogue social » en Moselle ?

Jusqu'au dernier moment, notre présence à cette réunion a été plus qu'incertaine. En effet, tant au plan national qu'au plan local, les fils du « dialogue social » paraissent de plus en plus rompus. En CAP, les arguments développés par les élus du personnel dans le cadre de la défense des dossiers individuels des agents ne modifient pas, ou si peu, les positions arrêtées préalablement par vous-même.

En ce qui concerne plus particulièrement le Comité Technique Paritaire Local, chargé d'étudier les questions d'organisation des services et de conditions de travail, la capacité d'écouter et d'entendre les remontées du terrain, collectées à l'occasion des visites de postes et services par les organisations syndicales - voire portées directement par des personnels concernés, n'est pas meilleure. L'impression d'un discours officiel, à tenir coûte que coûte, quelles que soient les difficultés rencontrées dans le cadre des réformes mises en œuvre, semble être l'objectif fixé aux directions locales par la DGCP. Nous ne voulons pas que le CTPL devienne le Comité du Trésorier Payeur Local mais nous exigeons que les messages, dont nous sommes porteurs, soient entendus.

Dans ce contexte général, nous tenons à souligner la détérioration du dialogue social que nous constatons unanimement dans notre département depuis un peu moins d'un an. Nous voudrions lister une série de constats qui nous laissent singulièrement dubitatifs sur l'intérêt que vous portez, Monsieur le Président, aux instances paritaires.

Le calendrier des réunions de ces instances en est désormais une illustration régulière :

- pour mémoire, une CAP de catégorie B consacrée à l'élaboration de la liste d'aptitude de C en B et des tableaux d'avancement fixée à 15h00, avant une CAP de catégorie C qui débutait, en conséquence et dans les faits, à 17h00 ;
- des CAP de mutations et de révisions de notes et un CTPL programmés le 6 juillet, en période de vacances estivales et d'effectifs réduits dans les services, obligeant les représentants du personnel à demander le report du CTPL et du point de l'ordre du jour des CAPL consacré aux révisions de notes, les mutations ne pouvant évidemment attendre ;
- de nouveau un CTPL convoqué ce 21 décembre en période de vacances de fin d'année avec les mêmes inconvénients qu'un 6 juillet, précédé de plus d'une CAP de catégorie B programmée à 14h00, une demi-heure avant le CTPL, et suivi d'une CAP de catégorie A programmée à 17h00 ...

Les réunions paritaires ne devraient pas venir « se nicher » dans les quelques rares instants de disponibilité que vous laisse votre agenda ... C'est faire bien peu de cas des représentants et des élus du personnel que de les convoquer quand vous considérez n'avoir rien de plus urgent à faire. Dans cette logique, nous vous demandons d'ores et déjà que, par respect des élus siégeant en CAP locale convoquée à 17h00, la réunion de ce CTPL ne déborde pas au delà de cette limite, quitte à reporter les éventuels points non évoqués ce jour au prochain CTPL.

De plus, engagement avait été pris par votre prédécesseur de transmettre, dans un délai très court (15 jours avaient été annoncés lors du CTPL du 3 février 2005), les PV de CTPL et autres instances paritaires. En effet, pour une réelle fidélité du compte rendu des débats, il vous est absolument nécessaire de rédiger et de transmettre le plus rapidement possible ces PV. A ce sujet, nous avons pu relever à de nombreuses reprises que les interventions des uns et des autres se trouvent synthétisées, tronquées, voire omises, ce qui ne correspond pas à la nature d'un procès verbal qui devrait retracer in extenso les prises de paroles des membres du comité.

Les représentants du personnel sont également consternés par l'élaboration des ordres du jour des réunions de CTPL. Comment comprendre qu'il nous faille demander la mise à l'ordre du jour d'un bilan des compétences croisées, du déploiement d'Hélios ou de l'exécution du B.O.P. en termes de masse salariale et de plafond d'emploi ? Ces points ne devraient-ils pas figurer naturellement dans les ordres du jour établis par vos soins ?

Alors que le service des Domaines intègre au 1^{er} janvier 2007 la DGCP, comment comprendre que le point « ARTT » ne soit abordé que le 21 décembre 2006 ? Nous sommes d'autant plus surpris que les personnels des Domaines, aux dernières nouvelles, n'auraient pas été consultés.

Alors que 2007 est l'année où vont ouvrir les premiers Hôtels des Finances de notre département, nous regrettons de ne pas avoir plus d'éléments portés à notre connaissance à cette heure.

Nous demandons que l'ordre du jour de ce CTPL soit revu et que soient abordées prioritairement l'intégration du service des Domaines à la DGCP et la création d'Hôtels des Finances l'année prochaine en Moselle.

Faut-il considérer que le point 3 de l'ordre du jour consacré au « maillage » du réseau du Trésor en Moselle était sensé aborder ce sujet ? Ou est-il question de la fermeture d'un poste comme Vigy ? Comment en être juges lorsque les représentants du personnel ne sont pas destinataires de documents préparatoires sur ce sujet comme sur d'autres points de l'ordre du jour (ARTT des Domaines et réorganisation du service exploitation du DI) ?

En outre, nous sommes également consternés de la façon dont les demandes des représentants du personnel sont parfois traitées.

Ainsi avons nous demandé que les documents budgétaires présentés aient une certaine cohérence entre eux. Comment comparer sérieusement les documents retraçant la fin de gestion 2006 et la dotation budgétaire 2007, ce d'autant que les évolutions comparées, sur ce dernier sujet, relèvent de lignes différentes ?

Qu'en est-il de la demande de communication du résultat synthétisé des réponses aux questionnaires remplis par les agents après leur formation aux compétences croisées, et de la proposition d'instauration d'un cahier de liaison dans chaque poste concerné par cette « réforme » et retraçant les difficultés rencontrées au quotidien par nos collègues ? Qu'en est-il du recrutement d'un PACTE à la Recette des Finances de Sarreguemines, de l'application des horaires variables à la Trésorerie Générale ? ...

Dans un tel contexte marqué d'une logique de consultation toute formelle des représentants du personnel, ceux-ci doivent-ils envisager une grève des instances paritaires ? Doivent-ils faire entendre à celles et ceux qui les ont élus pour les représenter qu'il leur faut bel et bien créer un rapport de forces s'ils veulent que leurs représentants soient écoutés et entendus, tant en matière d'organisation des services et de conditions de travail qu'en matière de gestion du personnel et de défense des dossiers individuels ? Nous sommes impatients d'apprécier, Monsieur le Président, votre capacité à entendre nos légitimes revendications.